

F A C E T T E S

La revue

FACETTES est un espace de collaboration, de débat et de recherche de la scène artistique transfrontalière franco-belge (Hauts-de-France, Wallonie – Bruxelles).

Éditée par 50° nord réseau transfrontalier d'art contemporain, cette revue annuelle et gratuite examine les données et enjeux de la création contemporaine dans le champ des arts plastiques et visuels. Chaque numéro est l'occasion de s'interroger sur une thématique, de l'explorer sous différentes perspectives, de porter des regards croisés sur ce qui fait l'actualité de l'art.

FACETTES affirme l'exigence de son contenu dans la multiplicité des approches et des points de vue. Artistes, critiques d'art, commissaires, universitaires, jeunes chercheurs et autres acteurs du monde de l'art sur la scène eurorégionale et européenne, contribuent ainsi au développement de la revue.

Contributions recherchées

FOCUS

Textes critiques sur / entretiens avec des artistes du territoire frontalier franco-belge (Hauts-de-France, Wallonie et Bruxelles) ou y ayant exposé récemment et entretiens avec des professionnels de ce même territoire

CARTES BLANCHES

Créations plastiques à destination des artistes du territoire frontalier franco-belge (Hauts-de-France, Wallonie et Bruxelles). L'édition est à prendre en tant que support d'expression artistique et non de diffusion.

DOSSIERS

Réflexion dépassant le cadre du territoire, essais, analyses critiques et mises en perspectives : politique culturelle, sciences humaines et sociales, et pratiques curatoriales...

Soumission – numéro cinq

QUE FAIRE ?

Toute catégorisation de l'art ne peut pas se limiter à ce qui est produit mais doit se lier en profondeur à la façon dont les choses pourraient être produites. C'est la saisie de ce changement de focalisation – sur la manière dont on produit plutôt que sur ce que l'on veut montrer – qui libère le potentiel de l'art et permet de jeter une lumière nouvelle sur l'accusation selon laquelle les artistes actuels ne seraient finalement rien de plus que des travailleurs intellectuels comme les autres.

Liam Gillick, « Pourquoi travailler ? », 2012

Que pourrions-nous ? que feriez-vous, que serait-il ?

En écho critique à un Grand Débat ayant totalement évacué la « question culturelle » autant que tout processus horizontal – c'est-à-dire toute possibilité d'égalité à venir – le numéro 5 de FACETTES sollicite vos exemples, vos propositions, vos utopies, vos stratégies.

Que faire donc ici, sur ce territoire ? comment l'espace de l'art peut-il contribuer à faire société ? Peut-on se contenter de faire art comme on fait société ? Quel rôle critique l'art peut-il remplir ? Quelle responsabilité engager face aux questions sociales, écologiques, politiques, métaphysiques ?

Cette si apparente disqualification de l'idée qu'une intelligence artistique du monde puisse proposer des méthodes politiquement valables de règlement des problèmes de « la société », n'est peut-être cependant qu'illusoire. Ne serait-elle pas en fait le signal d'une incapacité à voir, reconnaître et apprécier les Lieux où l'art se fait, ces Lieux, forcément hétérotopique, où l'art fait quelque chose à la société – archipéliques poches de résistance d'autant plus efficaces dans leurs actions que celles-ci restent invisibles, ne cherchant plus en effet à faire la « révolution » en avançant frontalement (stratégie de visibilité) mais à « faire sécession » en procédant par détours (stratégie d'invisibilité) ?

Les réponses à ces questions ne tomberont évidemment jamais *ready-made* du ciel des idées parce qu'elles doivent et ne peuvent être formulées que par les personnes concernées. C'est donc sur vos expériences, vos réflexions, vos intuitions et surtout votre imagination que nous comptons avant tout pour faire de FACETTES n° 5, une sorte de Cahier de doléances pertinent, actuel et, espérons-le, programmatique.

FOCUS – pré-sélection

Les auteur(e)s sont invité(e)s à proposer le 28 février 2019 au plus tard leurs notes d'intention de 600 signes précisant la nature et l'objet du texte soumis. Afin de faciliter le travail de correction et d'édition, il est demandé aux auteur(e)s de joindre leurs coordonnées (adresse postale, téléphone, numéro de sécurité sociale/numéro d'identification nationale et adresse électronique), un minimum de cinq visuels, ainsi qu'une courte biographie (200 signes maximum).

Cette étape permettra au comité de rédaction de procéder à une première sélection sur le sujet traité et le style d'écriture. La décision du comité de rédaction sera adressée par mail courant mars permettant aux auteur(e)s pré-sélectionné(e)s de poursuivre la rédaction de leurs textes (environ 12.000 signes) pour un dépôt au 10 mai 2019. Le comité de rédaction se réserve la publication du texte final à sa lecture complète. 50° nord garantira de fait, par contractualisation, les conditions entre cédant et cessionnaire dans le respect du code de la propriété intellectuelle. Il s'engage à verser à l'auteur(e) présentant un statut professionnel indépendant des droits d'un montant de 150 euros brut TTC par texte publié sur présentation d'une facture et à lui remettre deux exemplaires du numéro.

CARTES BLANCHES

Les artistes du territoire frontalier franco-belge sont invités à soumettre le 10 mai 2019 au plus tard une composition plastique originale libre. Cette contribution artistique devra tenir compte du format revue et se composera sous la forme de une à cinq doubles pages quadri – format de la double page : L34 x H24 cm + 5mm de fond perdu sur les bords extérieurs. À l'intérieur de ce format, le comité de rédaction reste ouvert à toute proposition singulière.

Afin de faciliter le travail de correction et d'édition, il est demandé aux artistes de joindre leurs coordonnées (adresse postale, téléphone, adresse électronique, numéro de sécurité sociale/numéro d'identification nationale et Siret/N° d'ordre MDA ou Agessa pour les artistes résidant en France), un book format pdf en basse définition et un curriculum vitae. 50° nord garantira de fait, par contractualisation, les conditions entre cédant et cessionnaire dans le respect du code de la propriété intellectuelle. Il s'engage à verser à l'artiste présentant un statut professionnel des droits d'un montant de 150 euros brut TTC par carte blanche publiée sur présentation d'une facture et à lui remettre deux exemplaires du numéro.

DOSSIERS – pré-sélection

Les auteur(e)s sont invité(e)s à proposer le 28 février 2019 au plus tard un résumé de 600 signes précisant l'objet du texte soumis. Afin de faciliter le travail de correction et d'édition, il est demandé aux auteur(e)s de joindre leurs coordonnées (adresse postale, téléphone, adresse électronique et numéro de sécurité sociale/numéro d'identification nationale), ainsi qu'une courte biographie (200 signes maximum).

Cette étape permettra au comité de rédaction de procéder à une première sélection sur le sujet traité et le style d'écriture. La décision du comité de rédaction sera adressée par mail courant mars permettant aux auteur(e)s pré-sélectionné(e)s de poursuivre la rédaction de leurs textes (environ 30.000 signes) pour un dépôt au 30 mai 2019. Le comité de rédaction se réserve la publication du texte final à sa lecture complète. 50° nord garantira de fait, par contractualisation, les conditions entre cédant et cessionnaire dans le respect du code de la propriété intellectuelle. Il s'engage à verser à l'auteur(e) présentant un statut professionnel indépendant des droits d'un montant de 400 euros brut TTC par texte publié et à lui remettre deux exemplaires du numéro.

+++

www.50degresnord.net/revue-facettes

Contact

Les contributions sont adressées aux dates indiquées à l'adresse suivante :
contact@50degresnord.net



Réseau transfrontalier d'art contemporain

Siège social : 9 rue du Cirque BP 10103 – F- 59001 Lille cedex
www.50degresnord.net – contact@50degresnord.net – + 33 (0)6 89 27 38 44
SIRET 42408121400035 – NAF 913E – Association loi 1901 créée le 5 mars 1997
Présidente : Nathalie Poisson-Cogez (ESA Dunkerque/Tourcoing)

Fiche technique

Nom : FACETTES
Secteur : arts visuels
Editeur : 50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain
Directrice de publication : Nathalie Poisson-Cogez (2019)
Langue : française
Périodicité : 1 numéro/an
Format fermé : H 240 mm x L 170 mm
Diffusé à titre gratuit en France, en Belgique, en Suisse et à Luxembourg
Parution du n°0 : NOVEMBRE 2014
Parution du n°1 : NOVEMBRE 2015
Parution du n°2 : NOVEMBRE 2016
Parution du n°3 : NOVEMBRE 2017
Parution du n°4 : NOVEMBRE 2018
ISSN 2418-0238

Politique éditoriale

À moins d'une entente contraire, l'auteur(e) s'engage à soumettre une carte blanche ou un texte inédit et original et à ne pas le publier dans une autre édition. Tous les textes et cartes blanches sont soumis au comité de rédaction, qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser la contribution. Un délai de 12 semaines est réservé à partir de chaque deadline pour la sélection des textes. La décision de refuser un texte ou une carte blanche est sans appel. À moins d'une entente contraire, le comité ne retient pas les textes émanant des structures ou personnes qui sont parties prenantes des expositions ou événements traités, sauf exceptions eu égard au projet : tout écrit d'autopromotion sera refusé.

Dans le respect de la vision et du style de l'auteur(e), le comité de rédaction se réserve le droit de demander des corrections de nature sémantique ou autre. Après lecture et révision du texte, le comité de rédaction avise l'auteur(e) des corrections suggérées. L'auteur s'engage alors à effectuer les modifications nécessaires dans un délai de 15 jours. Après relecture, le comité de rédaction et l'auteur(e) s'entendent sur la version finale du texte. Dans le cas où les deux parties ne s'entendent pas, le texte ne sera pas publié.

50° nord s'engage à remettre à l'auteur(e) deux exemplaires du numéro de la revue.

Politique des droits d'auteur

L'auteur(e) accorde à 50° nord, pour une période de deux ans à compter de la date de signature du contrat, l'autorisation exclusive de publier son texte ou sa carte blanche dans FACETTES. Tout en demeurant titulaire des droits d'auteur, l'auteur(e) concède à 50° nord, pour une période de cinquante ans, une licence exclusive lui permettant de reproduire ou d'autoriser la reproduction dudit texte ou carte blanche sur tous les supports, notamment sur papier (reprographies), acétates, micro-fiches, microfilms, électroniques (cédéroms, Internets, intranet, etc.) et ce, dans le monde entier. Chaque contribution fera l'objet d'une contractualisation.

Comité de rédaction

Le respect d'une ligne éditoriale de qualité sera mis en œuvre par un comité de rédaction composé des équipes des structures membres du réseau 50° nord et d'acteurs professionnels du monde de l'art et/ou de l'édition. Sa composition aura pour vocation d'évoluer, procurant à la revue une appropriation collégiale et fédératrice mais aussi un pluralisme des regards et une dynamique. Le choix de la problématique se fera au sein de la collectivité du comité. Le comité de rédaction, ouvert au plus grand nombre, aura un rôle de coordination et de comité de lecture.